



CE QUE JE CROIS ▶ « Même emprisonnée, la personne détenue doit être dotée de droits. Il est anormal que l'administration pénitentiaire ait une emprise totale sur les prisonniers, ou gère leur vie en fonction de ses intérêts. »

Étienne Noël

Libère les prisons

À 49 ans, cet avocat pénaliste est devenu un spécialiste de la cause carcérale. Membre de l'Observatoire international des prisons (OIP), il combat la surpopulation, à l'origine de deux drames récents : un cas de cannibalisme et le meurtre d'un détenu par son compagnon de cellule.

Allure élégante dans sa robe noire, cheveux poivre et sel, Étienne Noël plaide sans notes ni effets de manches. Devant la chambre d'application des peines, à la cour d'appel de Caen, l'avocat réclame pour son client, un prêtre condamné pour viols sur mineurs et atteint d'un cancer de la gorge, une suspension de peine pour raisons médicales. Une libération anticipée déjà obtenue mais révoquée car ce détenu disposait, selon le juge, « de probabilités de survie à cinq ans élevées ». « J'espère gagner car il va mal : il a perdu le goût et l'odorat. Les dossiers d'aménagement de peine sont très importants pour moi », explique Me Noël à l'issue de l'audience à huis clos. Avocat pénaliste, Étienne Noël est un passionné. Un militant de la cause carcérale, membre éminent de l'Observatoire international des prisons (OIP), qui n'a de cesse de défendre les détenus. De réclamer en leur nom des droits que l'administration pénitentiaire (AP) leur nie. Il admet que l'AP est un peu sa bête noire, mais rit à l'idée que la réciproque soit vraie. « Je me bats sans acrimonie », tempère-t-il.

➤ Passé

- 1959 Naissance à Rouen.
- 1993 Devenir avocat, à 33 ans.
- 1999 Obtient la première condamnation de l'État pour un suicide en prison.
- 2004 Spécialisation de pénaliste.

➤ Présent

- 2008 Le 27 mars, l'État est condamné par le tribunal administratif pour atteintes à la dignité humaine liées aux conditions de détention en maison d'arrêt.

➤ Futur

- 2009 Au sein de l'OIP, il entend faire progresser le statut des détenus en France.

C'est sur le tard qu'il a épousé la profession d'avocat. D'abord employé de banque, marié à une pharmacienne et père de cinq enfants, Étienne Noël est l'exemple d'une reconversion réussie : « J'adore ce métier, je me sens utile », répète-t-il. Et pour cause. Depuis qu'il exerce, il a obtenu 120 libérations conditionnelles, pour des prisonniers qu'il a aussi aidés à se réinsérer. 15 suspensions de peine pour des détenus malades grâce à l'« excellente » loi Kouchner. Surtout, il a réussi à 10 reprises à faire condamner l'État. À obtenir des indemnités pour les proches de détenus violentés ou suicidés. Devant les juges, Me Noël souligne avec pertinence le défaut de surveillance des autorités pénitentiaires, ou leur

négligence, qu'il s'agisse d'un jeunard pendu avec les manches de son pull grille de sa cellule, ou d'un prisonnier victime de cannibalisme. Des faits divers sordides, au nom desquels réclame « l'encellulement individuel ». Le plus récent : l'assassinat, le 11 septembre, à la maison d'arrêt de Rouen d'un jeune homme par son tout nouveau codétenu, en détention préventive pour meurtre à l'arme blanche. Le 1 mars 2008, l'avocat a obtenu la condamnation de l'État devant le tribunal administratif, grâce à une expertise de cellule demandée à un architecte et un médecin : le tribunal a sanctionné un « manquement aux règles d'hygiène et de salubrité », une promiscuité et une absence d'intimité assimilées à un « traitement dégradant », en violation de la Convention européenne des droits de l'homme. « C'est l'état des prisons qui est remis en cause », se réjouit Me Noël.

Surpopulation carcérale. Violence en quartier disciplinaire. Décisions arbitraires de l'administration pénitentiaire. Me Noël enfourche avec fougue ces chevaux de bataille, et obtient gain de cause, sans désir de publicité. « La prison, c'est le seul service public que les gens utilisent contre leur gré. Elle a une obligation d'autant plus forte de respect et de dignité de la personne détenue », affirme-t-il. Tant pis si ses marottes, les dossiers d'aménagement de (longues) peines, ne sont pas rémunératrices. Tant pis si le détenu pour lequel il s'est tant battu, une fois libre, l'oublie. Il entend poursuivre son engagement au sein de l'OIP, « le seul organe en France qui soutienne et informe les détenus et leurs familles ». Habitué du milieu carcéral, il se fait un devoir de fréquenter la prison, univers effrayant que beaucoup fuient, « même les professionnels du droit ». Il visite les détenus, de la maison d'arrêt de Rouen, un bâtiment vétuste aux abords de la Seine, au Val-de-Reuil, le plus grand centre de détention d'Europe, peuplé de 800 prisonniers, et se rend là où l'on fait appel à lui, car son « nom circule en détention ». Pourtant, le job n'est pas une sinécure. « Les détenus déversent sur moi leurs angoisses. Je sors lessivé de ces rendez-vous au parloir », avoue-t-il. Vanné, mais certain de son utilité. ●

TEXTE : CORINE CHABAUD

PHOTO : FRANCK COURTÈS POUR LA VIE